

*Circonscriptions électorales—Loi*

conscription ayant une population mixte semblable, car si quelqu'un vient à la Chambre en n'ayant qu'une connaissance restreinte d'un secteur de notre société, il n'a rien à faire ici. Nous devons avoir l'esprit ouvert. Nous devons pouvoir comprendre les difficultés et les problèmes auxquels se heurtent les différents groupes au sein de notre société, qu'il s'agisse de citoyens ou de ruraux.

Aux termes des propositions de la commission, la circonscription de Pembina perdra une partie de sa région rurale et une partie de sa région urbaine. Nous perdrons la région qui représente la ville d'Edmonton elle-même plus le secteur rural de la région de l'Atabaska et de la région de Barrhead mais nous gagnerons la ville de Saint-Albert.

C'est avec plaisir que j'accueille cette région dans notre nouvelle circonscription. Je pense que des régions comme celles de Saint-Albert et de Sherwood Park, Fort Saskatchewan et Westlock ont toutes des problèmes semblables. Ce sont des régions à expansion rapide qui se développent aux abords d'Edmonton. A mon avis, il sera plus facile à un député de représenter ces régions bien que cela puisse créer quelques conflits entre les régions, car en même temps qu'elles se développent, elles connaissent des besoins dans le domaine des loisirs et d'autres besoins d'une localité en expansion.

Tout en comprenant la sagesse des observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je dois également admettre qu'une circonscription comme celle qu'a prévue la commission à Pembina est tout à fait valable à mes yeux. Ce qui ne me paraît pas valable, toutefois, c'est que la Chambre adopte un bill comme celui que nous avons étudié il y a quelque temps et qui visait à ajouter 18 sièges à la Chambre des communes. J'étais tout à fait opposé à cette proposition. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'augmenter la représentation à la Chambre.

Un député devrait pouvoir servir facilement quelques milliers d'électeurs de plus. Au lieu d'accroître le nombre de députés à la Chambre, il est indispensable, je crois, que le député ait les moyens nécessaires pour servir ces électeurs. Il est plus utile, je crois, d'investir un peu plus de fonds afin d'accorder au député de l'opposition un personnel pour les seconder convenablement que de dépenser cet argent à accroître le nombre de députés à la Chambre.

En revenant à Ottawa dimanche soir, j'ai causé avec un fonctionnaire du Trésor. Il m'a dit qu'un grand nombre d'entre eux n'ont pas suffisamment de travail pour leur propre satisfaction. Si des fonctionnaires dans ce ministère n'estiment pas accomplir quelque chose de valable pour le gouvernement, pourquoi quelques-uns d'entre eux ne seraient-ils pas mis à la disposition des députés de l'opposition, afin qu'ils puissent mieux exécuter leurs fonctions tout en rendant le gouvernement plus efficace?

Nous avons aussi entendu de nombreuses critiques de la part des députés au sujet du travail accompli par les commissions qui ont tracé ces limites. Qu'il me soit permis de rappeler que c'est cette Chambre qui a conféré à la commission le pouvoir de le faire et si les députés ne sont pas satisfaits du travail de la commission, il leur suffit de présenter à la Chambre une mesure précise qui dicte les limites des diverses circonscriptions.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer certains points que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a fait valoir. Une recommandation précise consiste dans le changement de nom des deux circonscriptions situées sur le côté sud d'Edmonton. Je suis aussi sensible que lui au changement de nom de la circonscription appelée Edmonton-Strathcona qui deviendrait Edmonton-Sud,

car il y a une grande tradition historique dans la circonscription sur le côté sud-ouest d'Edmonton, qui rend obligatoire le nom d'Edmonton-Strathcona.

**M. Arnold Malone (Battle River):** Bonjour, monsieur l'Orateur! Je suppose que l'on devrait commencer par féliciter la Commission de la tâche très consciencieuse et astreignante qu'elle a accomplie. Vous conviendrez certainement, monsieur l'Orateur, qu'après le volume énorme de travail que les commissaires ont consacré à cette étude et le grand nombre de plaintes dont ils ont fait l'objet, il y aurait lieu de se demander si *Hamlet* aurait pu être écrit par une commission. Les commissaires doivent certainement être exaspérés parfois lorsqu'ils s'efforcent de résoudre ce qui constitue probablement un problème insoluble. J'oserais dire que s'il se trouvait un groupe de commissaires pour réussir à établir des limites parfaites, cela tiendrait sûrement du miracle.

Cela dit, je tiens à faire consigner deux observations générales et une observation particulière à propos de ma circonscription. Je tiens d'abord à réitérer les observations de ceux qui ont déjà émis l'opinion qu'on a tort de prétendre que le nombre des sièges à la Chambre des communes du pays devrait augmenter chaque fois que le recensement révèle que la population du Canada a augmenté.

Le fait est que si le nombre de représentants à la Chambre augmente, l'autre facteur qui y est lié demeure inchangé. Je veux parler du temps. Si le nombre de sièges s'accroît, l'année ne compte pas plus de jours ni le jour d'heures. Nous aurons toujours des années de cinquante-deux semaines. Augmenter le nombre de députés voudrait dire que les députés poseraient moins de questions pendant la période de questions, interviendraient moins souvent à la Chambre des communes et en fait représenteraient moins souvent leurs commettants. Selon moi, plus le nombre de sièges serait grand, plus le gouvernement serait laissé au cabinet.

En fait, cela voudrait dire, pour employer les termes du premier ministre (M. Trudeau), que plus le nombre de sièges serait grand, moins les députés auraient d'importance. Je ne crois pas que nous devrions nous orienter vers cela. Peut-être qu'au moment où nous pensons à rapatrier la constitution de notre pays, nous devrions penser également à fixer un nombre permanent de sièges pour que nous n'essayions pas de nouveau à l'avenir d'accroître le nombre de représentants à la Chambre.

J'estime qu'il serait préférable de réduire ce nombre de 50 ou 60 plutôt que d'essayer de l'accroître. En tant que représentant d'une circonscription peu peuplée, je tiens à dire que j'ai tous les jours autant de problèmes à régler que les députés qui représentent des circonscriptions dont la population est plus importante. La seule différence, à mon avis, c'est dans la quantité de lettres reçues sur une question donnée. Mais il est sûr que je dois moi aussi m'occuper de toutes les questions auxquelles les autres députés s'intéressent, même si la population de ma circonscription est peu élevée.

● (0110)

Je dirais donc que le nombre des problèmes est le même et que seul le nombre de gens qu'ils touchent varie. Le député de Pembina (M. Elzinga) a touché la corde sensible quand il a déclaré que les députés des grandes circonscriptions devraient avoir un personnel plus nombreux. Je ne vois pas pourquoi un député ne représenterait pas 200,000 commettants s'il peut encore communiquer avec eux de façon satisfaisante.